

Le 15 août 2011.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 15 août 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Madame France McSween et M. Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

M. François Porcherel et Mme Martina Lerner sont dans la salle pour nous présenter un projet concernant un centre d'expertise canin, appelé La station du chien primitif domestique. Ils nous expliquent qu'ils doivent se relocaliser à cause des éoliennes installées à Ste-Sophie d'Halifax où ils sont situés depuis 1999. Ils ont un maximum une vingtaine de chien de traîneau, des Inuit dog. Estimation pour la relocalisation 46 000\$ pour une exploitation valant plus de 100 000 \$.

05-08-11 Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM)

Projet La station du chien primitif domestique

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise M. François Porcherel et Mme Martina Lerner à déposer au CLD une demande maximale de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM).

Chargé de projet/budget à l'interne : attendre la réponse de M. Thivierge du CLD.

Réparation caserne et/ou installation de borne sèche : budget d'installation à vérifier ou budget 2012, on vérifie l'estimation des coûts.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Pierre Gauthier de faire le ménage sur le terrain derrière la grotte, coupe d'arbustes etc. Également de la teinture sur les modules de jeux en hauteur. Il demandera à Mme Allard quoi faire exactement.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Alain René à faire l'achat et l'installation d'une tour, à être installée dans le rang 11, afin d'accroître le service internet en milieu rural.

Se renseigner à la MRC s'il reste de l'argent du Pacte rural pour l'internet.

Nous avons eu une copie du min. environnement, concernant la confirmation de la reconnaissance de l'exploitation d'une sablière avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour la propriété d'Excavation Marquis Tardf.

2 nouveaux projets pour le FAMM :

- faire part à Mme Friedmann que son projet n'est pas assez structuré, on aurait aimé une étude de marché, il y aurait peut-être un inconvénient à présenter le projet si elle n'est pas propriétaire.
- Dossier Geneviève Cloutier : attendre pour son nouveau projet, on va voir les recommandations de l'inspection régionale de la MRC qui doit venir le 22 août prochain.

M. Hudon fait part au conseil que la politique familiale devrait être terminée bientôt.

Les élus prennent connaissance des certaines clauses de la résolution pour le service incendie, composée à partir de celle de Tingwick. Des copies seront postées cette semaine aux municipalités participantes.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'encre de couleur pour le nouveau photocopieur installé dans la salle des pompiers et qui sera relié aux ordinateurs du bureau municipal.

M. Alain fera les rapports pour les sablières à chaque mois.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'envoi par circulaire, avant le 9 septembre, de la pochette réalisée pour le prix Ovation, afin de faire part aux résidents de la municipalité des réalisations du conseil municipal à mi-mandat et d'autres nouvelles.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (21 h 22).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par Mme Nicole Côté

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

